

sultats dans l'Atlantique-Nord. Tout d'abord, je rappelle qu'une formule qui convient à une région n'est pas nécessairement la plus efficace à l'égard d'une autre région. De plus, les conditions qui ont rendu opportune, voire nécessaire, la signature d'un pacte d'assistance mutuelle entre les pays de l'Atlantique-Nord n'existent pas actuellement à l'égard de la zone du Pacifique, comme en conviendront, j'en suis sûr, tous les députés.

Si la situation y est tout à fait différente, comme je le crois, nous n'avons pas pour le moment à prendre l'initiative à cet égard . . . Sur ce point, les États-Unis, la Grande-Bretagne et l'Inde nous approuvent et je ne vois pas pourquoi les gouvernements d'Australie et de Nouvelle-Zélande penseraient autrement.

Bien entendu, nous avons des obligations envers les régions du Pacifique. Les opérations où nous sommes engagés, en Corée, à titre de membre de l'ONU, indiquent en quoi consistent ces obligations et révèlent que nous les acceptons. Mais ajouter, aux obligations générales découlant de la Charte des Nations Unies, des obligations spécifiques de défense mutuelle à l'égard d'autres États du Pacifique, ce serait de la part du Canada une ligne de conduite inconsiderée.

Traité de l'Atlantique-Nord

M. G. F. Higgins (député conservateur-progressiste de Saint-Jean-Est, Terre-Neuve) demanda au cours du même débat ce qui serait arrivé « si, au lieu de la Corée, la Norvège avait été attaquée? ».

Le 4 septembre, M. Pearson répliqua que les deux cas étaient tout à fait différents, et poursuivit en ces termes:

. . . Depuis un an, pour donner suite à l'adoption du pacte de l'Atlantique-Nord, nous élaborons des plans de défense contre toute agression dirigée contre un membre quelconque du groupe de nations de l'Atlantique-Nord. On est à établir la part que prendra le Canada à l'exécution de ces projets. La question est à l'étude et, lorsque les pourparlers seront terminés, on fera part à la Chambre de leurs résultats . . . Pour ce qui est de la situation relative à l'Atlantique-Nord, je signale, comme je l'ai fait l'autre soir, que le Conseil de l'Atlantique-Nord doit se réunir à New-York samedi de la semaine prochaine et que peut-être il prendra d'importantes décisions. Depuis quatre ou cinq semaines, les suppléants des membres du Conseil de l'Atlantique-Nord siègent presque continuellement à Londres pour reviser les plans d'approvisionnement, de renforcement des troupes existantes et d'aide mutuelle, en tenant compte des événements survenus depuis juin. Ces réunions ont été empreintes d'un sentiment d'urgence qui n'existait peut-être pas avant juin. Dans ce cas, tous les membres du Conseil de l'Atlantique-Nord doivent assumer leur juste part de responsabilité. Il est indubitable cependant que ce que nous nous proposons, avant juin, de réaliser d'ici un an, un an et demi ou deux ans, nous nous apprêtons maintenant à le réaliser plus tôt. Ces préparatifs s'inspirent du désir, et même de la détermination, des pays de l'Atlantique-Nord de mettre au plus tôt des troupes sur pied en Europe occidentale.

Plan Schuman

Toujours durant le même débat, M. Diefenbaker (député conservateur-progressiste de Lake-Centre) demanda des précisions sur l'attitude du Gouvernement canadien à l'égard du plan Schuman. En réponse, M. Pearson déclara, le 4 septembre, ce qui suit:

Le plan Schuman, oeuvre judicieuse et sagement conçue due à la politique française, n'intéressait pas directement notre Gouvernement. Bien que nous devions naturellement donner le ton chaque fois que c'est souhaitable, je ne crois pas que nous devions toujours, dans des questions de ce genre, fournir gratuitement nos avis à des pays dont la responsabilité en ces domaines est plus grande que la nôtre. Il nous fallait être plutôt prudents en ce qui regarde nos engagements envers le Gouvernement du Royaume-Uni. Nous lui avons dit officieusement que, à notre avis, c'était un plan de grande portée, dont l'importance était peut-être plus grande du point de vue poli-